

Longueuil, le 17 mars 2005

Direction du patrimoine écologique et du développement durable
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Plan de développement durable du Québec

Mémoire présenté par le Centre d'information sur l'Environnement de Longueuil

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la présente tournée de consultation sur le plan de développement durable du Québec, le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL) souhaite vous communiquer certaines de ses préoccupations et de ses attentes en ce qui a trait au développement durable à l'échelle de la province de Québec.

Nos commentaires et nos suggestions portent sur les 14 principes de la section 4 du document de consultation de novembre 2004. Ils témoignent de notre volonté de voir ce plan de développement durable devenir un vrai projet de société impliquant tous les paliers gouvernementaux, ainsi que l'ensemble des citoyens et des citoyens corporatifs.

Principe 1 – Santé et qualité de vie

Une importante inquiétude relative à la santé réside en ce que notre système de santé actuel se préoccupe trop de guérir et pas assez de prévenir. Dans une perspective de développement durable en santé et qualité de vie, il semble important d'encourager nos concitoyens à s'engager davantage dans la préservation de leur santé (concept de santé globale) par une saine alimentation et un programme d'activité physique adapté, plutôt que de toujours s'en remettre à des moyens « artificiels » de maintien de la santé. La prévention d'un problème coûte toujours moins cher que sa résolution.

Une certaine transmission des connaissances de base sur les problèmes de santé devrait également être favorisée afin que les gens se réapproprient un peu le contrôle de leur propre santé. Certaines connaissances ancestrales sont aussi efficaces, sinon plus, pour soigner de nombreux petits malaises courants qu'une visite chez le médecin qui gaspillera son temps à prescrire la potion synthèse de l'heure.

L'implication de la population dans la préservation de leur santé et dans les soins de base contre divers malaises courants, sans impliquer un désengagement de l'état, permettrait

certainement d'atténuer, voire régler, quelques-uns des problèmes de notre système de santé actuel (engorgement des urgences, accroissement des coûts des médicaments et des assurances connexes, etc.).

Enfin, il ne faut pas négliger les problèmes de santé associés à la dégradation de notre environnement et à la présence toujours plus importante de nouvelles molécules actives dont nous ignorons à peu près tout des effets sur la physiologie du corps humain. Depuis les 30 à 40 dernières années, il est possible d'observer une augmentation continue de la diversité des maladies dites « environnementales » (allergies, cancers, asthmes, problèmes digestifs divers, etc.), ainsi que du nombre des cas enregistrés. Il sera nécessaire de prévoir des interventions à la source afin de réduire la pollution de notre environnement et pour ralentir la mise en circulation de molécules insuffisamment testées.

Principe 2 – Équité sociale

L'atteinte d'une équité sociale passe nécessairement par une distribution équitable des richesses générées par une société et par une implication sociale proportionnelle de ses citoyens en fonction des richesses que la société leur permet d'acquérir. Les objectifs étant l'élimination de la pauvreté et de l'écart croissant entre les citoyens les plus riches (qui sont de moins en moins nombreux) et les plus pauvres (qui sont de plus en plus nombreux).

Dans l'optique considérée d'un développement durable, il sera important d'assurer, par tout moyen nécessaire, que tout membre de la société québécoise ait accès à un niveau de vie lui permettant de s'impliquer activement dans l'épanouissement du Québec. D'un autre côté, il ne devrait pas être toléré que certains citoyens, et citoyens corporatifs, soient autorisés à jouir d'un niveau de vie excessif les plaçant « au-dessus » de toute implication sociale (abris fiscaux, prêts sans intérêt, congés de taxes et d'impôts, etc.). Puisque la société québécoise, de par les possibilités en éducation et en développement des affaires qu'elle offre, leur a permis d'atteindre un niveau d'indépendance financière supérieur à la moyenne, il est normal que cette même société exige une implication plus importante de leur part.

Une façon intéressante pour le gouvernement québécois serait de considérer les avantages qu'apporterait l'implantation d'un outil comme la taxe Tobin sur les transactions financières. L'objectif initial de cette taxe était de lutter contre la spéculation monétaire, mais elle peut également servir au financement d'activités gouvernementales tel le Fonds vert.

Outre la fixation de taux d'imposition qui assurerait des revenus minimaux et maximaux équitables, il serait important d'empêcher la sortie de capitaux du pays. Les abris fiscaux locaux et étrangers devraient être interdits. De plus, les entreprises réalisant des profits au Québec devraient être obligées d'y réinvestir la majorité de leurs profits. Des incitatifs légaux et financiers pourraient être développés de façon à conserver l'essentiel de notre richesse chez nous pour qu'elle profite aux Québécois.

Principe 3 – Protection de l'environnement

Le succès d'un plan de développement durable repose sur la reconnaissance non équivoque que la protection de l'environnement prime sur celle de la société et de l'économie car elle est le ciment de l'une et la matière première de l'autre. Un environnement saturé, incapable de s'auto-régénérer normalement à travers les processus millénaires qui ont assuré son équilibre entraînera la chute de toute économie et l'effritement de toute société.

Les grandes sources de perturbations de notre environnement sont bien connues même si parfois nous préférons croire que non. Il s'agit de la consommation effrénée, de la production industrielle mal réglementée, de l'industrialisation des modes de production agricole, de l'exploitation abusive de nos ressources naturelles de base (air, eau, sol, forêts, etc.) et l'urbanisation sans limite de nos territoires. Cette dernière source de perturbation est plus complexe que le seul principe de l'étalement urbain, car elle isole les citoyens de l'environnement. Elle les éloigne de tout contact avec la nature et leur fait oublier l'origine des biens, de la nourriture et de l'énergie qu'ils consomment comme un droit inaliénable alors qu'il s'agit de privilèges. Pour qu'une société prenne le train du développement durable et s'y implique, elle doit reprendre conscience que ce qui la nourrit, l'énergise et la satisfait matériellement a une origine autre que les usines et les centres commerciaux.

Notre environnement local, régional, national et même planétaire n'existe que par un ensemble d'équilibres fragiles que nous nous évertuons à bouleverser depuis des siècles. Les perturbations liées aux agissements de l'humanité furent d'abord lentes et de faible amplitude, mais notre maîtrise toujours plus grande de moyens technologiques de plus en plus puissants a grandement accéléré le processus. Aujourd'hui, force est de constater que nous avons brisé (peut-être à jamais) plusieurs de ces ensembles d'équilibres (effet de serre, changement climatique, etc.). L'humanité n'est qu'une composante de cet ensemble d'équilibre qu'est l'environnement planétaire. Qu'advient-il de l'humanité lorsque nous aurons rompu les derniers ensembles d'équilibre? Ce n'est pas seulement dans le but de sauver l'étang du coin ou les restes des boisés agricoles qu'il importe de protéger l'environnement, mais bien pour assurer la survie de l'humanité, soit celle de nos ancêtres, la nôtre et celle de nos descendants. Le développement d'une société responsable apparaît donc comme essentiel à notre propre survie et il nous semble que le premier pas vers l'atteinte d'une telle société est la mise en œuvre du processus de développement durable.

La protection de l'environnement doit également passer par un important changement de mentalité quant à notre conception du cycle de vie. Depuis l'avènement de l'ère industrielle, notre vision des cycles de vie s'est linéarisée. Nous en sommes venus à oublier que les cycles naturels qui règnent sur notre planète sont, eux, circulaires. La conception linéaire des cycles de vies nous coupe de l'origine des produits que nous consommons et de leur destination finale lorsqu'ils ne nous servent plus. Pourtant ces produits viennent de la terre et doivent retourner à la terre afin d'éviter de bloquer pour des centaines d'années des ressources dans des dépotoirs où la dégradation est lente. La nature n'a jamais produit des composantes qu'elle ne pouvait pas réutiliser plus tard en les transformant. Depuis environ un siècle, nous créons substances et produits que la nature ne peut réutiliser ou dégrader. Nous paralysons des ressources dans

des matières non dégradables. Nous devons favoriser la création de matières qui peuvent aisément retourner à la nature une fois leur vie utile complétée de façon à recréer des cycles de vies circulaires viables.

Non obstant ces aspects philosophiques cruciaux, il est important de soulever divers enjeux relatifs à la protection de l'environnement dont il faut se préoccuper rapidement :

- Réduire notre frénésie de consommation qui engendre une surexploitation des richesses et de nombreux impacts sur l'environnement.
- Responsabiliser davantage le secteur agricole à ses impacts sur l'environnement en limitant le déboisement des boisés de fond de lot, en exigeant la mise en place de zones tampon d'au moins 30 mètres en bordure de tous cours d'eau et fossés verbalisés et d'au moins 20 mètres pour tous les autres fossés, en appuyant les approches de culture limitant l'utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse, en favorisant par divers incitatifs économiques le développement de la culture biologique et les plus petits producteurs (ex. détaxer les produits biologiques), et en évitant l'introduction dans l'environnement d'espèces modifiées génétiquement.
- Réduire le besoin de créer de nouveaux sites d'enfouissement en encourageant davantage le recyclage et le compostage par les citoyens, les villes, les commerces et les industries. Obliger les municipalités et leurs fournisseurs de service dans le domaine de la gestion des déchets, à offrir des services complets et performants de récupération, de recyclage et même de réutilisation. Réduire le nombre de collectes de déchets domestiques à une fois par semaine. Instaurer des dépôts permanents de matières résiduelles dangereuses dans les villes qui seront accessibles aux citoyens à l'année. Favoriser la création de ressourcerie qui permettront la réutilisation de biens encore utilisables.
- Protéger nos réserves en eaux en contrôlant sévèrement le développement des usines d'embouteillage qui puisent à même des nappes phréatiques qui prennent des années à se régénérer.
- Protéger l'écosystème du fleuve St-Laurent contre les rejets industriels encore trop importants, contre les rejets des usines de traitement de l'eau usée encore trop inefficaces, contre tout projet d'élargissement (largeur et profondeur) de la voie maritime qui menacerait la plupart des écosystèmes aquatiques de ce cours d'eau que l'on considère comme un joyau de notre patrimoine.
- Encourager d'une part la réduction de la puissance des véhicules personnels (Automobile, motocyclette, motoneige, bateau, etc.) qui consomment des quantités astronomiques de pétrole et d'autre part, l'arrivée de véhicules hybrides, électriques et/ou à hydrogène. Taxer sévèrement les véhicules énergivores et encourager les alternatives comme la marche, le vélo et le transport en commun.
- Encourager par des moyens concrets le transport en commun en finançant adéquatement les réseaux existants, en favorisant le développement de nouveaux réseaux et en rendant plus difficile l'accès au centre des grandes villes par les véhicules personnels.
- Protéger nos écosystèmes terrestres en protégeant de plus grandes surfaces du territoire et en évitant de transformer ces zones protégées en Disneyland du ski, de la randonnée

et du canot. La protection et la conservation doivent rester le créneau de base pour la création de nouvelles zones protégées.

- Reprendre le contrôle de nos forêts afin d'y limiter le déboisement abusif réalisé par des entreprises étrangères qui ne se préoccupent que de profits à court terme et ne réinvestissent pas (ou peu) dans le reboisement et la remise en état des territoires saccagés.
- Accroître la capacité du ministère de l'Environnement à surveiller et à protéger notre environnement (effectifs et budget).

Principe 4 – Efficacité économique

Le développement d'une économie performante, porteuse d'innovation et de prospérité dans l'optique d'un développement durable respectueux de l'environnement passe nécessairement par une diversification des champs d'activité et une réduction de l'échelle des modes de production. Donc, viser une grande diversité de petits marchés ciblés et spécialisés plutôt que d'essayer de faire compétition sur des marchés plus larges où nos échelles salariales ne sont pas compétitives. Nous avons un exemple parfait au Québec d'un tel succès, soit la ville de Drummondville qui pendant des décennies avait basé son économie sur de grandes entreprises de textile et autres qui ont, à peu près, toutes fermées leurs portes dans les années 1970 et 1980. Misant sur la petite et moyenne entreprise et sur la diversification des activités, Drummondville est actuellement un modèle de prospérité.

Un tel virage signifie de limiter les subventions abusives aux grosses entreprises qui ne créent généralement que peu d'emplois et n'ont aucun sentiment d'appartenance à la société québécoise et ce même si les dirigeants locaux sont québécois. Ces subventions seraient bien mieux placées dans les PME qui en plus de créer beaucoup d'emplois, ont une appartenance forte au Québec et opèrent généralement dans les domaines des transformations secondaires et tertiaires. Il serait peut-être même intéressant d'envisager d'encourager les artisans locaux et régionaux qui offrent des services et produits spécialisés de grande qualité, mais qui ne peuvent faire compétition aux produits bas de gamme et peu dispendieux offerts par les grandes entreprises. Sans oublier que ces emplois sont tous des emplois à long terme où le travail réalisé n'est pas qu'affaire de sous mais bien également de passion.

Un autre aspect important concerne l'évaluation de la santé de notre économie. Actuellement, la plupart des indicateurs utilisés pour prendre le pouls de l'économie ne considèrent que l'efficacité avec laquelle nous produisons des biens et des services, mais pas comment nous nous assurons de pouvoir continuer d'en produire dans le futur. En effet, aucun de ces indicateurs n'évalue l'effet de cette production sur l'environnement d'où origine toutes nos ressources. Ainsi, par exemple, le produit intérieur brut (PIB) ne fournit que de l'information sur la consommation et non sur l'état de la société évaluée. Le fait que la dégradation de notre environnement produit de nombreux malades est considéré comme positif par le PIB car cela entraîne une augmentation de la consommation de médicaments! De nouveaux indicateurs doivent être utilisés qui prendront en compte l'état de santé de notre environnement au même titre (et idéalement en lui accordant plus d'importance) que la santé de l'économie. Il faudrait

également ajouter un volet social à cet indicateur de façon à couvrir le volet société des composantes d'un plan de développement durable.

Il faudrait également envisager de favoriser le développement d'activités économiques à faible impact environnemental en favorisant l'octroi d'aide environnementale aux entreprises qui ont fait preuve d'une préoccupation environnementale réelle. L'argument voulant que si l'on n'encourage pas les grosses multinationales, elles partiront et leurs emplois avec, ne tient plus. En favorisant le développement d'entreprises locales, en attirant des entreprises ayant pris le virage du développement durable, le niveau d'emploi pourra être maintenu. Pourquoi toujours vouloir compter sur des entreprises qui n'ont aucun autre intérêt à venir s'installer au Québec que de profiter des largesses des gouvernements et de l'abondance de nos ressources? Le concept de développement durable exige une pensée à long terme dans tous les domaines, y compris celle de l'économie. Comment un gouvernement qui ne pense généralement pas plus loin que la prochaine élection, pourra-t-il mettre en place un plan de gestion de développement durable?

Enfin, dans la lignée des activités économiques à faible impact sur l'environnement, il sera important d'offrir une place plus grande aux énergies renouvelables (éolienne et solaire), aux industries vertes, à l'écotourisme, à l'agriculture non industrielle et à l'agrotourisme.

Principe 5 – Participation et engagement

La participation et l'engagement de la population et des groupes environnementaux nécessitent la création d'un lien de confiance avec le gouvernement. Une importante campagne de sensibilisation et la mise en place d'incitatifs à participer devra être envisagée lors des premières années de l'implantation du plan de développement durable. Le support financier et technique des groupes sociaux, environnementaux et autres constituera un élément clé du succès de l'implication de la population car ce sont ces organismes qui ont un contact direct avec les populations locales. De plus, il ne faut pas oublier qu'une subvention de quelques milliers de dollars à un organisme de ce genre permet l'accomplissement d'une multitude d'activités. Habitué à fonctionner avec peu de moyens, ces organismes ont développé des réseaux de bénévoles efficaces et engagés. Ainsi chaque dollar investi fait beaucoup plus de chemin que dans n'importe quel autre type d'investissement.

Une autre approche de sensibilisation pourrait passer par le milieu scolaire alors qu'avec les dernières réformes, les jeunes travaillent beaucoup par projets. Des projets axés sur le développement durable permettraient de sensibiliser des générations de citoyens québécois dès leur plus jeune âge. Il faudrait également augmenter le nombre d'école dites « Bruntland » car elles sensibilisent déjà les jeunes à l'environnement et au développement durable.

Contrairement à ce que laisse présumer l'usage du terme « partenariat » dans ce principe, il ne faut pas que notre vision d'un développement durable passe par une association trop étroite avec le milieu privé. En aucun temps la gestion de nos ressources naturelles, alimentaires et énergétiques ou de nos sociétés lucratives, de nos institutions scolaires ou de santé ne doit être cédée à des entreprises privées qui n'ont et n'auront toujours que l'ambition d'accumuler les

profits au détriment des services à rendre. Les preuves de la faillite de ces approches dites de partenariat public-privé dans les sociétés européennes, notamment, démontrent que les seules gagnantes sont les entreprises qui reçoivent la gestion de ces ressources. Il faut accepter en tant que société que certains volets de nos activités, si nous les voulons accessibles au plus grand nombre, ne soient pas rentables et ne doivent pas chercher nécessairement à l'être. Une eau et un air de qualité, des services de santé et d'éducation humains et accessibles représentent un coût qu'il faut accepter d'assumer et de gérer en tant que société. Il ne faut pas en laisser la gestion à des groupes qui n'ont aucune appartenance ou intérêts autres que mercantiles dans notre société.

Principe 6 – Accès au savoir

Diffuser l'information brute et vulgarisée sur tous les aspects relatifs au développement du plan de développement durable doit être une priorité afin de rendre accessible les connaissances de base qui permettront une participation et un engagement plus fort de la population en général. Le développement et la diffusion d'outils (trousses) servant de base à des actions locales, régionales et provinciales pourront servir de déclencheur pour les gens, les groupes et les écoles intéressés à s'impliquer mais ne sachant pas trop comment s'y prendre.

Rendre la diffusion des indicateurs de développement durable obligatoire aux nouvelles nationales des grandes chaînes de télévision et de radio ainsi que dans les grands quotidiens de façon à permettre la comparaison entre ceux-ci et les indicateurs économiques traditionnels.

Principe 7 – Protection du patrimoine culturel

Dans le cadre d'un plan crédible de développement durable, il sera primordial de revaloriser le concept du bien commun. Comment pourrait-il être possible de convaincre la population du Québec d'emboîter le pas au développement durable si elle n'a pas conscience que les ressources que nous dilapidons sont à tous et chacun d'entre nous? L'air, l'eau, les forêts, les terres agricoles, l'énergie hydroélectrique, notre système de santé, notre système d'éducation sont tous des biens communs au même titre qu'un parc de quartier, un bâtiment ou un site historique, une réserve écologique ou un parc provincial ou national. Il faut réveiller ce sentiment d'appartenance pour éviter que nous finissions par confier la gestion de nos biens à des entreprises privées qui ne voient que le profit à en tirer. Que ces entreprises participent à l'entretien, à la conception et même à la construction de ces biens d'accord, mais il faut que les citoyens par le biais des gouvernements gardent le contrôle de leur gestion.

Une société vivante, en évolution, ne peut rester fermée sur elle-même. Il est important de protéger le patrimoine culturel historique de notre société, mais il ne faut pas se fermer aux cultures que nous accueillons chaque année. Il faut favoriser la biodiversité culturelle pour l'ouverture qu'elle nous apporte sur le monde et le regard qu'elle nous force à poser sur nous-même. Dans cet ordre d'idée, et de façon à favoriser l'intégration des communautés culturelles au tissu social québécois, il serait important de faciliter la reconnaissance des expertises qu'ils ont acquises dans leurs pays d'origines (diplômes divers, expériences de travail, etc.).

Principe 8 – Prévention

La prévention ne doit pas se limiter à empêcher l'introduction de contaminants dans notre environnement, elle doit s'appliquer de façon plus large. Ainsi, il sera important d'appliquer ce principe à l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'une exploitation. La prévention c'est d'éviter de mettre sur le marché des produits et des substances non-dégradables et non-réutilisables. La prévention c'est d'éviter l'exploitation d'une ressource sans en connaître les réserves et la capacité de renouvellement (eau souterraine, poissons, forêts, rivières, terres agricoles, etc.).

Principe 9 - Précaution

Ce principe pourrait s'appliquer à plusieurs dossiers faisant actuellement les manchettes soit :

- la mise en péril de nos forêts boréales par les coupes excessives.
- les mégaporcheres et la gestion du purin qu'elles génèrent et dont l'épandage contamine les nappes phréatiques et entraîne la coupe des derniers boisés de fond de lot pour augmenter les surfaces d'épandage.
- la contamination des cours d'eau par les engrais chimiques, les pesticides et les sols de surface provenant des terres agricoles et lixiviée par les eaux de pluie.
- la destruction systématique des milieux humides au profit de l'étalement urbain, sans aucune préoccupation pour leur rôle et les espèces végétales et animales, parfois rares, qu'ils abritent, etc.

Dans les exemples présentés et dans plusieurs autres cas non énumérés ici, il y a des risques de dommages graves ou irréversibles et des mesures effectives doivent être mises de l'avant afin de prévenir la dégradation de notre environnement au profit du développement non-durable.

Principe 10 – Préservation de la biodiversité

Ne pas limiter la préservation de la biodiversité aux seules espèces naturelles, mais inclure également une protection de la diversité des espèces qui sont cultivées. La tendance aux monocultures d'espèces naturelles et d'espèces génétiquement modifiées appauvrit nos sociétés et fragilise notre agriculture en la rendant dépendante de semences produites par les géants comme Monsanto qui nécessitent généralement beaucoup de pesticides et d'engrais. La présence de ces grands champs couverts d'une seule espèce de plante représente également un terreau fertile pour les maladies bactériennes, virales et fongiques ainsi que pour les invasions d'insectes.

En ce qui a trait aux espèces naturelles, au Québec seulement, il y a plusieurs batailles à gagner contre le temps, l'étalement urbain et la perte d'habitats naturels qui ne font que s'accélérer. Notons seulement la rainette faux-grillon de l'Ouest, le béluga, le cougar, le chevalier cuirré et de nombreuses espèces végétales dont la présence et la survie ne tiennent qu'à quelques petits îlots naturels protégés de peine et de misère contre les pressions toujours plus grandes du développement à tout prix (ce qui nous éloigne du développement durable!). Il

est important de préserver un maximum de diversité biologique pour la richesse génétique que cela représente, pour les substances encore méconnues qui pourraient servir à notre bien-être, pour la beauté et l'équilibre de notre planète et, si aucune de ces raisons ne suffisent, en tant qu'indicateurs de l'état de santé de notre environnement.

Des protections plus importantes des milieux humides et des autres habitats naturels clés, l'achat de terre supportant de tels habitats (soit directement par le gouvernement ou par des organismes privés avec le support financier du gouvernement) et l'obligation incontournable de compenser la destruction d'habitats naturels (pas seulement les milieux aquatiques et humides) devraient être incorporés en tant qu'objectifs prioritaires du plan de développement durable.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'existence d'une grande biodiversité sur un territoire donné est signe d'un environnement en santé et capable de renouvellement. La biodiversité devrait donc devenir un des indicateurs à mettre en place dans le cadre du plan de développement durable.

Principe 11 – Respect de la capacité de support des écosystèmes

Un lien étroit existe entre ce principe et le principe 9 car les activités humaines que nous y avons énumérées correspondent également à des activités qui sont en voie de dépasser la capacité de support et de renouvellement des écosystèmes. Les activités forestières, agricoles, de pêcheries et industrielles épuisent nos écosystèmes qui sont la base de notre économie qui est malheureusement trop axée vers la production de matière première et pas assez vers les transformations secondaires et tertiaires. L'industrie forestière est en voie d'épuiser nos dernières grandes forêts d'intérêt. L'« industrie » agricole par ses pratiques peu respectueuses de l'environnement est en voie d'épuiser et de faire disparaître les terres arables de bonne qualité et d'empoisonner plusieurs cours d'eau majeurs. Les activités de surpêche ont épuisé les populations de plusieurs espèces cruciales pour notre alimentation (ex. morue). L'industrie, de façon générale, génère contaminants sur contaminants qui ne se dégradent pas mais qui détériorent la qualité de l'eau, de l'air et des sols.

Le temps des paroles doit laisser sa place au temps des actions concrètes. Il faut cesser de raser les forêts sans planifier adéquatement leur régénérescence. Il faut cesser de considérer l'agriculture comme une industrie devant générer sans cesse des revenus plus importants et la ramener à son rôle premier, nourrir les populations humaines locales, régionales, nationales et internationales, préférablement dans cet ordre de priorité et en évitant tout gaspillage. Il faut cesser de pêcher sans limitation avec des équipements qui ne permettent pas le renouvellement des populations. La pêche doit être pratiquée à une échelle plus réduite avec l'objectif de fournir les marchés locaux et, lorsque les populations le permettent (et seulement lorsqu'elles le permettent) d'exporter les surplus. Il faut cesser de permettre la production de biens avec des moyens qui causent plus de tort à l'environnement et aux gens (santé) que les bénéfiques qu'ils apportent. Il faut orienter la recherche et le développement vers des modes de production minimisant les besoins énergétiques et l'utilisation de molécules de synthèse non biodégradables et souvent toxiques. Prendre exemple sur la nature qui produit depuis des millions d'années de l'énergie en quantité phénoménale (photosynthèse) et toute une gamme

de molécules complexes qui sont dégradables et qui ne nécessitent que peu d'énergie pour leur production.

Le surdéveloppement favorise la fragmentation des écosystèmes et réduit progressivement leur capacité de renouvellement. Il faut déterminer la capacité de support des écosystèmes québécois et il faut le faire avant qu'ils soient entièrement remplacés par une mer de condominium à 200 000\$ pièce ou par des champs de maïs à perte de vue.

Principe 12 – Production et consommation responsables

L'aspect le plus important devant être pris en compte pour encourager le développement d'une production et d'une consommation plus responsables dans nos sociétés, c'est le coût environnemental de cette production et de cette consommation. Les entreprises qui utilisent des ressources non ou difficilement renouvelables pour leur production et qui génèrent des polluants qui ne peuvent être entièrement neutralisés devraient être taxées en conséquence de façon à les obliger à vendre leurs produits à un prix reflétant non seulement les coûts de production standards mais également leurs coûts environnementaux (tenant compte de toutes les étapes du cycle de vie du produit). Les entreprises ayant développé des modes de production plus « propre » (équitable) seraient alors avantagées car elles pourraient vendre leurs produits à moindres coûts, étant moins taxées. Les consommateurs pourraient alors faire jouer réellement leur pouvoir d'achat en ne faisant que sélectionner les produits à moindres coûts.

D'un autre côté, la publicité vantant les mérites de biens dont la production est source de pollution importante devrait être fortement taxée, voire carrément interdite. Un peu de la même façon que cela a été fait pour les fabricants de cigarettes. On ne peut donc pas prétendre que cela n'a jamais été fait.

Un autre aspect important qui favoriserait l'établissement progressif d'une production et d'une consommation plus responsables serait la reprise du contrôle des produits qui entrent sur notre territoire. Les assouplissements des dernières années en faveur d'une ouverture sans restrictions de nos frontières de façon à permettre un libre échange présumément essentiel à la santé de nos économies n'ont, au contraire, que favorisé le départ d'emplois lucratifs au profit de main d'œuvre à rabais et la chute vertigineuse des prix des biens de consommation. Cette chute des prix est telle que pour plusieurs, sinon la majorité, des produits non périssables que nous achetons, il est rarement intéressant d'envisager de chercher à les faire réparer. En effet, les coûts de réparation sont souvent aussi chers, voire plus cher que l'achat d'un produit neuf, ce qui est un non-sens et ne favorise nullement une consommation responsable. Nous devrions être en mesure d'acheter des produits qui soient durables, quitte à les payer plus chers et de cette façon à prendre conscience leur vraie valeur. L'économie ne s'en trouverait pas plus mal car il serait alors possible de recréer, graduellement, un secteur de l'économie qui a plus ou moins disparu, soit celui des réparateurs (vêtements, souliers, électroménagers, etc.).

L'éducation de la population à la consommation responsable devra être une priorité du plan de développement durable. Cette activité nécessitera une forte volonté politique, des éducateurs

convaincus, un financement adéquat et des interventions dans toutes les sphères de la société (ex. via une campagne de publicité ciblée et préparée par des spécialistes aussi compétent que ceux qui nous encouragent à consommer).

Principe 13 – Pollueur – utilisateur - payeur

Ce principe est également étroitement associé au principe précédent (principe 12), car il remet l'emphase sur l'importance d'inclure l'environnement comme paramètre économique à considérer dans les coûts de production de tout bien. Il ouvre également la porte à l'établissement d'un lien non transférable et irrévocable entre des polluants générés et l'entreprise qui en est la source. Il ne faut pas permettre que des entreprises qui ont contaminé des terrains, des lacs et des cours d'eau puissent cesser leurs activités sans aucune responsabilité environnementale. On revient encore à la mise en place de taxes vertes qui permettraient d'encourager les entreprises à minimiser l'émission de contaminants dans l'environnement et de créer un fonds pour la décontamination de sites orphelins contaminés. Des questions subsistent tout de même, soient comment tenir la comptabilité des pollutions réalisées et de ce qui doit être payé par les pollueurs? Quels seront les tarifs imposés permettant de décourager les actions polluantes? Quelles entreprises doivent être visées? Quels usagers?

Notons qu'un premier pas intéressant a été réalisé pour répondre à ces questions avec la Loi 72 qui est venue modifier la Loi sur la qualité de l'Environnement et le Règlement sur la réhabilitation des terrains. Avec ces nouveaux outils, un certain nombre d'activités commerciales et industrielles doivent maintenant obligatoirement procéder à la caractérisation de leur terrain lorsqu'ils cessent leurs activités ou qu'ils vendent le site et qu'une activité différente s'y tiendra. La liste des activités désignées pourrait toutefois être élargie pour inclure d'autres sphères d'activités tels que les stations services, les ateliers de mécaniques, etc.

Principe 14 – Partenariat et coopération intergouvernementale

Dans l'établissement de ses partenariats et de ses actions de coopérations intergouvernementales, le gouvernement du Québec devrait œuvrer avant tout pour reprendre le contrôle de ses frontières. En accord avec un maximum de gouvernements, le Québec devrait pousser pour que tout bien produit à l'extérieur du Québec le soit dans le respect des travailleurs et travailleuses (horaires de travail décents, salaires décents, etc.) et de l'environnement (le moins énergivore et le moins polluant possible, etc.). Tout produit ne respectant pas des standards de production semblables à ceux établis au Québec devraient être taxés à la frontière pour que leur prix de vente ne soit pas inférieur aux coûts de production du Québec (ils devraient même être plus chers). Cela favoriserait la régulation des conditions de travail internationales et la protection de l'environnement à l'échelle planétaire, en protégeant les emplois du Québec et notre propre environnement. C'est le seul partenariat qui pourrait avoir une réelle valeur du point de vue d'une stratégie de développement durable.

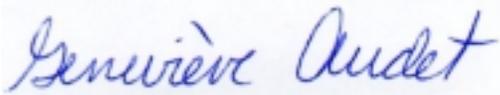
Mis à part les discussions présentées sur les divers principes énoncés par le document de consultation, voici quelques autres aspects qui doivent être soulevés pour considération :

- L'importance d'aller plus loin qu'une simple consultation où on accepte des mémoires, on fait semblant d'écouter les avis demandés et on met le tout de côté sans rien prendre en compte pour appliquer l'idée initiale sans modification. La thématique est trop importante pour le Québec, le gouvernement doit écouter la population, analyser les idées transmises, modifier son plan de développement durable pour refléter les attentes de la population globale et non seulement celles de ses citoyens corporatifs.
- Un nouvel article devrait être ajouté à la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui aurait autant de mordant que l'article 20 interdisant l'introduction de polluant dans l'environnement. Cet article donnerait le droit à tous les citoyens de vivre dans une société qui se préoccupe de maintenir un environnement sain dans le contexte d'un développement durable.
- Le fonds vert prévu pour appuyer les mesures de promotion prises par le ministre devrait au contraire servir à appuyer les efforts des groupes environnementaux locaux et régionaux dans leurs actions de surveillance de leur milieu et de sensibilisation auprès de la population.
- Il nous semble que de façon générale le document de consultation ne parle pas assez de ce qui devrait être fait pour protéger nos ressources naturelles et réviser nos modes de production agricole qui sont les aspects de base du succès de tout plan de développement durable.
- La volonté d'impliquer « éventuellement » les organismes municipaux nous semble effarante car ces organismes devraient être impliqués dès le début afin que de leur côté, en parallèle aux efforts du gouvernement provincial, ils prennent des engagements et commencent à mettre en place des outils et des moyens d'assurer le développement durable de leur territoire. Cela est d'autant plus important que les territoires municipaux sont limités en espace, comme des îles au milieu de l'océan provincial.
- Plusieurs des exemples d'actions de développement durable présentés à la fin du document de consultation semblent très intéressants pour notre société. Toutefois, leur mise en place et leur développement devraient se faire via les organismes non-gouvernementaux, mais avec le support du gouvernement. Cela aurait l'avantage d'accélérer le processus, d'impliquer les populations locale et régionale et de permettre au gouvernement de se concentrer sur l'élaboration de politiques et règlements favorisant le développement d'une société consciente de son environnement, de ses ressources et de la nécessité de les protéger à tout prix.

Enfin, nous souhaitons soulever un dernier aspect qui nous inquiète particulièrement en rapport avec le plan de développement durable. Il s'agit des délais prévus pour son élaboration et sa mise en place. Les premières actions concrètes découlant de ce plan doivent être instaurées dans les plus brefs délais et non dans cinq ans, ou même dans deux ans. Ces actions doivent être appliquées maintenant car nous sommes déjà en situation d'urgence et devons réagir le plus rapidement et le plus énergiquement possible.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos préoccupations de citoyens soucieux de la qualité de leur environnement et souhaitant vivre dans une société qui appuie réellement les efforts de développement durable. Nous espérons avoir la chance et les moyens de pouvoir contribuer activement à un projet de société concret visant la mise en place de processus de développement durable dans toutes les sphères d'activités du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Geneviève Audet, biol., M. Sc. Env.
Présidente
Centre d'information sur l'environnement de Longueuil
150, rue Grant #157
Longueuil, QC, J4H 3H6
Messagerie: (514) 590-8245
Courriel: infociel@yahoo.ca